



COREPILE ET SCRELEC VEULENT FAIRE DE LA VILLE DE PARIS UNE BONNE ÉLÈVE EN MATIÈRE DE RECYCLAGE DES PILES USAGÉES

Alors que seuls 7 habitants de la région parisienne sur 10 trient les piles et les petites batteries usagées (contre 83 % dans le reste de la France), la filière de recyclage des piles et batteries souhaite faire de Paris une bonne élève en matière de tri, de collecte et de recyclage de ces objets du quotidien.

C'est pourquoi, à l'occasion de la « Semaine Européenne du Recyclage des Piles », les deux éco-organismes **Corepile** et **Screlec** lancent le **Défi Piles Écoles**, le plus grand concours de collecte jamais réalisé dans les écoles primaires parisiennes, qui compte 450 établissements et 170 000 élèves, pour :

- sensibiliser les jeunes, grands consommateurs de piles et leur entourage au recyclage
- déstocker piles et petites batteries usagées dormantes dans leur foyer
- mieux identifier les points de collecte à proximité des écoles ou de leur domicile
- dynamiser une grande métropole comme Paris pourtant sous-collectrice de ces déchets.

L'ambition de ce projet est de mobiliser les établissements scolaires pour qu'ils s'inscrivent dès la rentrée de septembre et incitent leurs élèves à collecter 50 tonnes de ces matériaux usagés, représentant 2 millions de piles, du **25 novembre 2019 au 24 février 2020**. Rien d'impossible à cela ! Un foyer français détient 106 piles et petites batteries en moyenne, dont 10 % sont usagées et en attente d'être recyclées, d'après la dernière étude de la filière de recyclage des piles et batteries¹.



1. « Les français et le recyclage des piles et des batteries », Screlec-Corepile 2018

Soutenu par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, l'Académie de Paris et la Mairie de Paris, « *Le concours Défi Piles Écoles, reconduit pour la deuxième année cette fois-ci uniquement à Paris, réunit plusieurs critères importants : une opportunité de dynamiser le taux de collecte actuel plutôt faible sur le secteur de Paris intramuros et pallier le déficit de connaissance sur la filière de recyclage par la sensibilisation* », explique **Emmanuel Toussaint-Dauvergne, Directeur Général de Screlec.**

« *Nous espérons que les parisiens prendront conscience de l'importance du recyclage des piles et batteries et qu'ils continueront, après ce grand défi, à les déposer dans les bornes. Il suffit de repérer les 2 ou 3 points de collecte autour de chez soi pour y penser ! Consultez notre site filière www.relevonsledefipiles.com pour les identifier facilement !* » ajoute **Frédéric Hedouin, Directeur Général de Corepile.**

Le **Défi Piles Écoles** assignera un objectif de collecte à chaque école participante. À l'issue de l'opération, les volumes seront collectés et pesés. Si le seuil de 1 kg de piles et petites batteries collectés par élève est atteint, l'école sera automatiquement inscrite pour un tirage au sort. Trois établissements auront ainsi le privilège de gagner des places pour le « Cirque du Soleil » ou encore des visites-ateliers au Parc zoologique de Paris.

La sensibilisation des élèves est l'élément clé de ce défi. Pour le relever, chaque enseignant recevra un **kit de sensibilisation**, afin d'organiser un temps d'information avec sa classe pour rappeler l'importance du recyclage des piles et batteries usagées. Pour mémoire, les piles et les batteries peuvent contenir des matières présentant un risque pour l'environnement et la santé humaine si elles sont jetées dans les ordures ménagères.

À contrario, leur recyclage en fin de vie permet d'extraire et de valoriser près de 80 % des matières qui les composent. On y trouve notamment de l'acier, du zinc, du manganèse, du lithium, du nickel, du cobalt... qu'il est possible de récupérer pour fabriquer de nouveaux objets.

DATES CLÉS DU DÉFI PILES ÉCOLES

- Inscriptions du 9 septembre au 3 novembre 2019
- Période de collecte du 25 novembre au 24 février 2020
- Enlèvement des volumes en mars 2020

Les écoles souhaitant participer au Défi Piles Écoles peuvent s'inscrire sur le site dédié : www.defipiles.com

CHIFFRES CLÉS

- 1,8 milliard de piles et batteries sont vendues chaque année.
- En 2018, la filière française a collecté plus de 14 400 tonnes de piles et batteries usagées.
- En 2018, la filière a atteint un taux de collecte de 46,7 %, dépassant l'objectif européen fixé à 45 %.
- On retrouve en moyenne 106 piles et petites batteries dans un foyer, soit 5 fois plus qu'on ne le pense. Et 10 % d'entre-elles sont usagées.
- Le recyclage de 2 piles alcalines permet de fabriquer 1 clé de boîte aux lettres.



À PROPOS DE COREPILE :

Corepile assure - partout en France métropolitaine, en Guadeloupe, à la Réunion et à Mayotte - la collecte et le recyclage des piles et petites batteries usagées, ainsi que les batteries du VAE (vélo à assistance électrique). Sans but lucratif et sous agrément d'État depuis 2010, Corepile a collecté plus de 100 000 tonnes soit 4 milliards de piles usagées depuis sa création !

Plus d'informations sur : www.corepile.fr / www.jerecyclemespiles.com



À PROPOS DE SCRELEC :

Screlec est un éco-organisme à but non lucratif agréé par les pouvoirs publics sur deux filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) : les piles et accumulateurs portables ainsi que les cartouches d'impression professionnelles. Screlec a conçu « **Batribox** », un programme national de collecte de piles et petites batteries à destination du grand public et des professionnels comprenant des outils de collecte et de sensibilisation.

Plus d'informations sur : www.screlec.fr / www.batribox.fr

Contact presse : agence Econovia

Déborah Zeitoun - deborah.zeitoun@econovia.fr - 06 59 94 78 61

